



# Rapport ESG

## 2023

---

Date	Auteur / Contributeur	Action	Version
06/23	RFC Actuariat	Rédaction	V1
06/23	Conseil d'Administration	Validation	VDef
06/24	RFC Actuariat	Mise à jour	V1
06/24	Conseil d'Administration	Validation	Vdef

## Sommaire

---

<b>A - Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....</b>	<b>3</b>
A.1 - Résumé de la démarche .....	3
A.2 - Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte .....	3
A.3 - Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.....	4
A.4 - Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG .....	5
<b>B - Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) .....</b>	<b>7</b>

***A - Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance***

***A.1 - Résumé de la démarche***

SLM intègre les critères ESG (Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance) dans la gestion de ses placements en accord avec les principes du développement durable, tout en répondant à ses obligations envers ses adhérents et ses valeurs mutualistes. Ainsi, l'amélioration de la qualité de son portefeuille d'actifs en tenant compte des critères ESG est une réponse à ce double enjeu, tout en maintenant sa performance à long terme.

Cette approche est basée sur la conviction que les émetteurs qui intègrent les enjeux ESG dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme. En prenant en compte les impacts ESG liés à leurs activités, cela permet d'identifier les zones de risques mais également des opportunités de développement.

Pour être en accord avec ses valeurs de solidarité et son éthique, SLM doit adopter une politique d'investissement en cohérence avec celles-ci. En tant qu'investisseur institutionnel, elle doit agir au mieux des intérêts de ses adhérents tout en prenant en compte l'intérêt général et les grands enjeux de la société. La Mutuelle estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) peuvent avoir une incidence sur la performance à long terme de ses placements, ainsi que sur le développement équilibré et responsable de l'économie.

SLM s'engage donc à mettre en place une démarche permanente, progressive et pragmatique, qui s'inscrit dans la durée. Elle s'engage également à agir auprès de ses partenaires pour encourager l'investissement responsable.

***A.2 - Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte***

Aujourd'hui, SLM n'informe pas ses affiliés sur sa prise en compte des critères ESG.

### ***A.3 - Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion***

Afin de respecter la Loi de Transition Énergétique et Ecologique, la Commission des placements et le Conseil d'Administration de SLM sont sensibilisés aux critères favorisant la transformation du système énergétique actuel, basé sur l'utilisation de ressources non renouvelables, vers un mix énergétique privilégiant les énergies renouvelables.

La politique d'investissement de SLM doit être cohérente avec ses valeurs mutualistes, c'est pourquoi la mise à jour de la politique de placement en 2024 prend désormais en compte les risques de durabilité. Cette partie de la politique vient préciser la prise en compte des critères ESG dans le choix du mandataire de gestion et des actifs détenus.

SLM collabore avec un mandataire de gestion sur son portefeuille d'actif qui s'engage à conjuguer performance et durabilité. EGAMO notre délégataire est convaincu que la performance financière de ses investissements peut être préservée, pérennisée et consolidée par la prise en compte des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans ses analyses et processus d'investissement. Pour EGAMO, la gestion active des risques liés aux critères extra financiers est génératrice d'une double performance :

- Une performance sociétale, qui consiste à engendrer des impacts ESG positifs pour la société
- Une performance financière, induite par les pratiques économiques et ESG résilientes des émetteurs, privés ou publics.

Cette conviction est traduite dans sa « Raison d'être », pierre angulaire de sa stratégie de développement durable : « Engagés pour une finance durable et performante, facteur de développement durable ».

Pour illustrer l'intégration des critères ESG dans sa gestion financière et immobilière, SLM suit régulièrement lors des commissions de placements la performance ESG de son portefeuille. Les indicateurs suivants sont régulièrement suivis par la mutuelle :

- La notation ESG moyenne de son portefeuille (de A à E)
- La répartition de ses actifs par notes
- La notation de ses actifs par thématiques en comparaison des moyennes du marché
- La notation de ses 10 principales lignes d'actifs avec leurs notes ESG

***A.4 - Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG***

Notre délégataire de gestion EGAMO a signé en 2010 les principes de l'ONU pour l'Investissement Responsable (PRI) qui vient consolider sa démarche d'investisseur responsable. Ainsi, EGAMO s'engage à :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements,
- Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires,
- Demander aux entités dans lesquelles EGAMO investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- Travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes,
- Rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes.

Cet engagement est réaffirmé via les actions qu'EGAMO mène de façon pro-active dans le cadre de ses interventions au sein d'initiatives visant à promouvoir et à faire progresser les pratiques de l'investissement responsable :

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions
Investor Initiative for responsible care	2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à l'amélioration de la qualité du soin et des conditions de travail dans le secteur du soin</li> </ul>
Global Compact	2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rassembler les entreprises, organisations, agences des Nations Unies, du monde du travail et de la société civile autour de 10 principes universellement reconnus pour construire des sociétés plus stables et inclusives</li> </ul>
Finance For Biodiversity Pledge 	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger les ressources naturelles</li> </ul>
Access to Medicine 	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager l'industrie pharmaceutique à agir pour que tous aient accès aux soins.</li> </ul>
FAIRR 	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser aux risques et opportunités ESG induits par l'alimentation et la production animale intensive en particulier</li> </ul>
Charte de la Diversité 	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agir en faveur de la diversité par une démarche volontariste</li> <li>Dépasser ainsi le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations</li> </ul>
Forum pour l'Investissement Responsable 	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la finance durable en France et à l'international</li> <li>Réorienter les flux financiers vers une économie bas-carbone et inclusive, en cohérence avec l'accord de Paris et les ODD</li> </ul>
Association Bilan carbone 	2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabiliser l'ensemble de ses émissions de GES</li> <li>Prendre conscience de ses principaux postes d'émissions et de sa vulnérabilité énergétique (postes contributeurs)</li> <li>Définir ses objectifs de réduction d'émissions et un plan d'actions associé</li> <li>Mettre en place une stratégie de réduction des émissions de GES en facilitant le pilotage des actions de réduction définies</li> </ul>
Carbon Disclosure Project 	2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à une économie prospère à long terme, pour les hommes et la planète</li> <li>Rassembler les investisseurs et les émetteurs pour bâtir une économie durable en mesurant et en comprenant leur impact environnemental</li> </ul>
Principles for Responsible Investments 	2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la prise en compte des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance par les investisseurs institutionnels</li> <li>Respecter 6 principes visant à insérer les critères ESG dans les pratiques d'investissement</li> </ul>

***B - Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)***

Le mandat de SLM est constitué d'une poche obligatoire et de poches de diversification (Actions, Convertibles et Diversifiés). Ces poches de diversification sont investies en OPC. Vous trouverez ci-dessous la classification SFDR de ces OPC :

<b>Actif</b>	<b>Code ISIN</b>	<b>Poids</b>	<b>Montant (devise port.)</b>	<b>Classification SFDR</b>
AXIOM LUX - AXIOM OBLIGAT-C	LU1876460731	1,040%	188 113,32 €	8
BDL CONVICTIONS-I	FR0013289535	1,935%	349 903,35 €	8
DPAM INV B FUND-EQ EUROLND-F	BE0948484184	1,239%	224 040,50 €	8
EGAMO CONVERTIBLE EURO	FR0013253416	2,895%	523 573,05 €	8
ECHIQUIER CONVEXITE EUROPE-I	FR0010383448	0,968%	174 986,25 €	8
EDR SICAV-FIN BONDS-N EUR	FR0011034560	0,879%	158 930,80 €	8
EGAMO MARCHE MONETAIRE-X	FR0010653618	4,878%	882 291,13 €	6
ELEVA EUROPEAN SEL-I EUR A	LU1111643042	1,510%	273 154,71 €	8
LO FUNDS-CNVRTBLE BD-NA	LU0209988657	1,733%	313 488,81 €	8
MUZIN-ENHANCEDYIELD-ST E-ACC	IE0033758917	1,120%	202 608,00 €	8
NEUBERG BRM-SH DUR E-EUR IA	IE00BDZRX185	1,168%	211 200,00 €	8